



MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-CHARLES-BORROMÉE

# AVIS PUBLIC

## PUBLICATION

### RÈGLEMENT 2133-2018

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, greffier et secrétaire-trésorier adjoint de ladite Municipalité que :

- lors de la séance du 20 décembre 2018, les membres du conseil ont adopté le règlement 2133-2018 modifiant le règlement 541-1990 concernant le régime de retraite des employés;

ce règlement peut être consulté aux Services administratifs de la Municipalité situés au 370, rue de la Visitation, aux heures normales d'ouverture de l'hôtel de ville;

- le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

**Donné à Saint-Charles-Borromée  
Ce 21 décembre 2018**

David Cousineau, Llb, MBA  
Avocat - Greffier et secrétaire-trésorier adjoint

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Articles 420 et 431 du Code municipal)**

Je soussigné, résidant à Saint-Charles-Borromée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant des copies aux endroits désignés par le conseil entre 9 h et 12 h et de 13 h à 16 h 30, le 21<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2018.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mille dix-huit.

David Cousineau, Llb, MBA  
Avocat - Greffier et secrétaire-trésorier adjoint